centre d'information et d'orientation Colombes

académie Versailles

Réunion parents

PARCOURSUP

Lycée Guy de Maupassant

Janvier 2025

Mmes M'BENGUE ET DIOUARA

Psychologues de l'Education Nationale

Spécialité : Education, Développement et Orientation

centre d'information et d'orientation Colombes
académie Versailles

PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Education, Développement, Conseil en Orientation scolaire et professionnelle

75 Avenue Henri Barbusse – 92700 Colombes- Tel : 01.42.42.17.34

Le CIO est un service public gratuit ouvert à tous. Il est un lieu ressource en ce qui concerne la documentation sur les métiers, les filières d'études et l'emploi.
Des professionnels de l'orientation y assurent un accueil du lundi au vendredi et durant les vacances scolaires.

- **Madame M'BENGUE Awa**
- **Au lycée : lundi toute la journée et mardi après-midi (une semaine sur deux)**

CIO de Colombes : mercredi après-midi

- **Madame DIOUARA Niouma**

Au lycée : mercredi toute la journée et mardi après-midi (une semaine sur deux)

CIO de Colombes : lundi toute la journée

Le C.I.O. est ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf congés scolaires), sur RDV.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2025 en 3 étapes

S'inscrire sur Parcoursup

Les lycéens doivent d'abord se créer un compte Parcoursup: en utilisant une adresse valide et régulièrement utilisée et un mot de passe ; si vous êtes lycéen, vous devez créer votre compte Parcoursup en utilisant l'adresse mail que vous avez transmise à votre lycée, En cas de doute contactez la scolarité de votre établissement.

Une fois le compte créé, les lycéens se connectent pour commencer la création de votre dossier candidat aurez ; vous aurez besoin de renseigner votre INE (identifiant national élève pour tous les lycéens). Il est présent sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves du baccalauréat.

Pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant pour créer son dossier candidat. Cet **identifiant** correspond au **numéro cyclades** (numéro d'inscription au bac)

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux **:** vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

LE BON REFLEXE : S'INFORMER

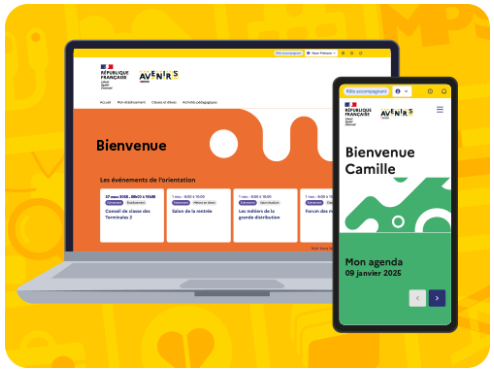

Sur Avenirs.onisep.fr

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**

Un **nouvel environnement pour aider les professeurs** dans l'accompagnement à l'orientation de leurs élèves

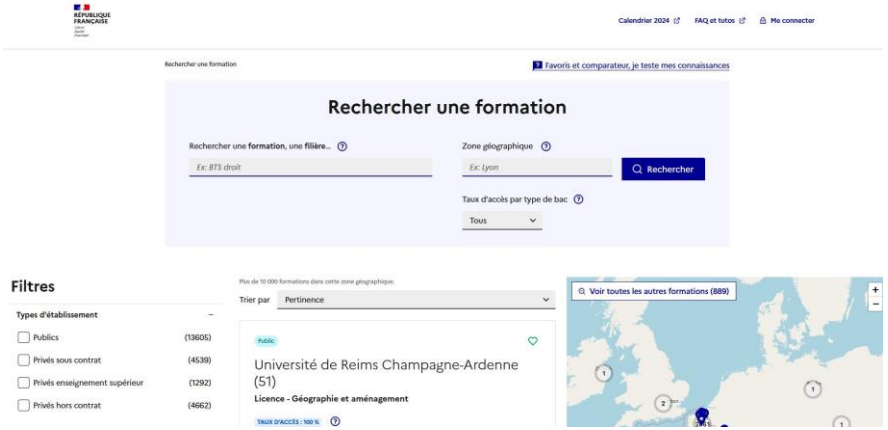

Sur Parcoursup.gouv.fr :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les dates des **journées portes ouvertes**

LE BON REFLEXE : ECHANGER, SE PREPARER

Des lives pour poser vos questions

*Calendrier à retrouver dans **l'espace Ressources** sur parcoursup.gouv.fr*

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les personnels d'orientation

Echanger avec les formations

- Les responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

➢ *contact et dates à retrouver sur parcoursup.gouv.fr*

Préparez-vous avec les outils Parcoursup

- Quiz, Video-tuto, Règles d'or, Faq
- Site d'entrainement de la phase d'admission

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

- **Des formations sous statut étudiant** :
  - Formations dites « non sélectives » : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS),
  - Formations dites « sélectives » : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc…

- **Des formations sous statut apprenti (en alternance)** :
  - L'apprentissage associe enseignements académiques et expérience concrète dans une entreprise
  - L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences, etc.).

Répondre à l'attente des familles sur l'offre de formation

- **Nouveauté 2025 :** → **Carte d'identité de la formation** **en haut sur chaque fiche formation**

Nouveauté 2025 : sur le site parcoursup.gouv.fr (espace Ressources) un livret « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer pour choisir un établissement de formation

- **Vérifier en un clin d'œil** : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses
- On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les **frais de scolarité**, le **règlement de la CVEC**

Des informations claires, riches et utiles

Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation : les enseignements et les options proposés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, des contacts avec les responsables de la formation

Et en 2025, des informations plus riches sur les taux de réussite et d'insertion professionnelle, les débouchés et les possibilités de poursuite d'études

Des informations sur les critères et les modalités de candidature : la liste détaillée des critères d'analyse des candidatures et leur niveau d'importance, les modalités et le calendrier des éventuelles épreuves de sélection (écrit/oral), des conseils des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature

Les lycéens en **cordées de la réussite** pourront identifier les formations qui prennent compte ce critère dans leur analyse des candidatures (près de 40 % des formations en 2024)

Nouveauté 2025 : des informations plus riches pour réfléchir avant de faire vos vœux : le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des lycéens de terminale admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

Pour chaque formation : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis en 2024

Assurer la visibilité des critères de candidatures

>> une rubrique dédiée aux critères d'analyse des candidatures avec une présentation globale et détaillée

>> la rubrique Conseils pour faire passer des messages aux candidats

Nouveauté en 2025 :

Des rapports d'analyse des candidatures de l'année précédente plus nombreux (19 000) et plus riches en données

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Nouveauté 2025 : Des données plus claires, plus riches, plus utiles

>> des chiffres globaux d'accès à la formation calculés à la fin de la phase principale 2024

>> des chiffres déclinables pour chaque type de baccalauréat français : générale, technologique, professionnelle

>> une visibilité du taux d'accès par type de baccalauréat dans chaque formation pou voir si la formation était très demandée ou si elle a accueilli tous les candidats

>> consultez notre vidéo dans l'espace *Ressources* de parcoursup. gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Nouveauté 2025 : Des données plus claires, plus riches, plus utiles

Une visibilité sur l'accès dans la formation pour les lycéens des 3 types de bac au cours des 3 dernières années

Sur les 3 dernières années, le constat est le suivant :

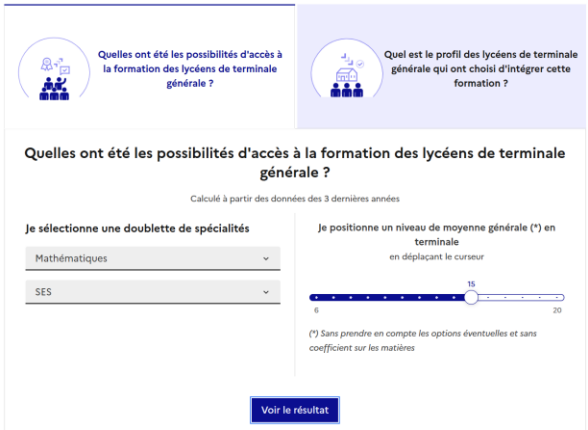

Des conseils personnalisés pour vous aider : ayez toujours les bons reflexes, consulter les critères spécifiques de la formation ; diversifier vos vœux en alternant vœux d'ambition, de raison, de précaution

Nouveauté 2025 : informer mieux sur l'insertion professionnelle des étudiants

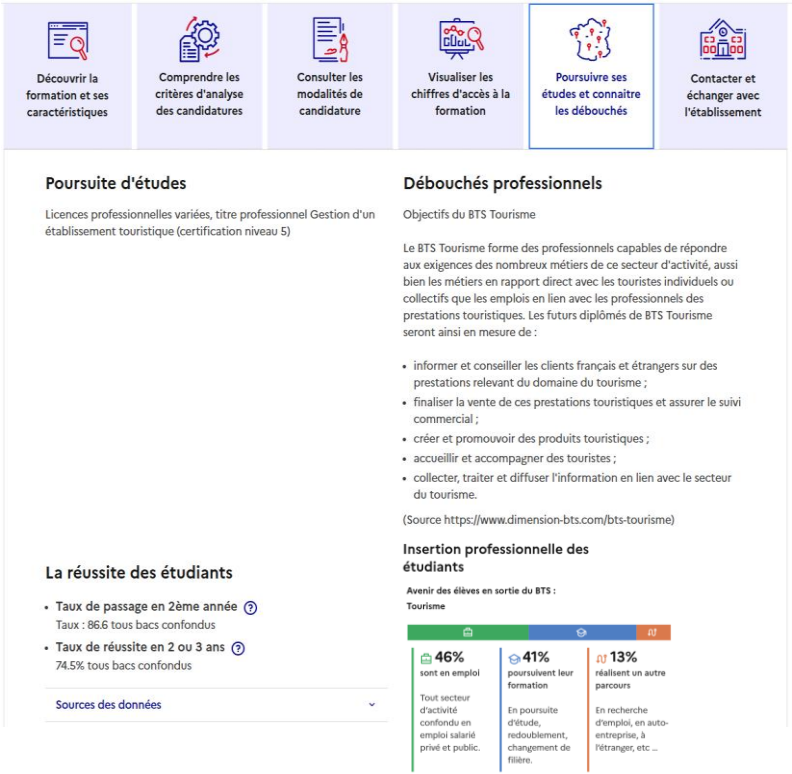

>> une rubrique dédiée à l'information sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants

>> l'information sur la réussite (statistiques du SIES)

>> Nouveautés 2025 : plus de 75 % des formations couvertes par les statistiques d'insertion

- Licences générales
- BTS agricoles
- Écoles d'ingénieur, de commerce et de management

A venir : des données sur le salaire indicatif net/mois observé à l'échelle nationale un an après la sortie des études

Quelques règles importantes à retenir

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières sélectives** (Classes prépa, BTS, BUT, écoles de commerce, d'ingénieurs, IFSI, IEP, etc…)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse sera apportée pour chaque vœu formulé à compter du 2 juin 2025
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle :** elle ne connait pas les autres vœux formulés par les candidats
- **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

Entre le 6 et le 10 juin 2025, il devra toutefois classer ses vœux en attente par ordre de préférence

>> **Objectif** : **accélérer le rythme d'envoi des propositions** pour augmenter encore la part de lycéens ayant au moins une proposition avant les épreuves écrites du baccalauréat

Focus sur les vœux multiples (1/4)

> **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (*exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).*

> **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

> **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

> **Sauf exception (PASS Ile-de-France), il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

> **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**

> **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**

> **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**

> **Les classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)**

> **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**

> **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**

> **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples : exemples (4/4)

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

> **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés

> **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)

> **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur parcoursup.gouv.fr

Focus sur le secteur géographique (1/2)

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles…)

> **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique :** un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

> L'appartenance ou non au secteur est **affichée aux candidats**. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Point d'attention : pour les licences, les statistiques sur l'admission des lycéens de terminale au cours des 3 années passées (rubrique « Visualiser les chiffres d'accès à la formation ») sont celles des candidats qui étaient prioritaires pour le secteur de recrutement de la licence.

Focus sur le secteur géographique (2/2)

Secteur géographique Ile-de-France : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

> Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence

> Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France

> Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen habilité à l'étranger

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc…)

- **Durée la césure :** d'un semestre à une année universitaire
- **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission >** Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Dernier jour pour formuler vos vœux : Jeudi 13 mars 2025

(23h59 heure de Paris)

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt** une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements

- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation

- **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives

- **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée

- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

  - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

  - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)

- **Des informations sur votre parcours spécifique**

  - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)

  - participation aux cordées de la réussite

  - certification des compétences numériques (Pix)

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos voeux : Mercredi 2 avril 2025

(23h59 heure de Paris)

Lundi 2 juin 2025 > jeudi 10 juillet 2025
Je reçois les réponses des formations et je décide

Lundi 2 juin – début de la phase principale : c'est le moment de faire vos choix

- **Consultez dans votre dossier**, au fur et a mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées
- **Faites votre choix** : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin
Classez vos vœux en attente

Mercredi 11 juin – début de la phase complémentaire

Vous pouvez formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** pour des formations ayant encore des places à proposer

Vendredi 4 juillet - Résultats du Bac

Après les résultats du bac, je peux aller m'inscrire dans l'établissement que j'ai choisi

A partir du mercredi 1er juillet 2025

Début de l'**Accompagnement personnalisé** des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Jeudi 10 juillet 2025 - fin de la phase principale
La phase complémentaire se poursuit jusqu'au 11 sept.
L'accompagnement en CAES se poursuit pour ceux qui ont sollicité cet accompagnement

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, …)

OUI (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

En attente d'une place → **Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce**

ou

Non

> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)

OUI (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

OUI-SI* (proposition d'admission) → **Le candidat accepte la proposition ou y renonce**

ou

En attente d'une place → **Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce**

* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)

- **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 2 juin 2025)

- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : **du 13 au 20 juin 2025**, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

du 24 au 27 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat professionnel, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves.

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées par d'autres candidats

A savoir : entre le 6 juin et le 10 juin 2025 : le lycéen classe ses vœux en attente

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- dès le 3 juin 2025, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2025.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Comment classer ses vœux en attente ?

> **Entre le 6 et le 10 juin, les candidats doivent classer por ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souihaitent conserver**

- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Les vœux en attente que vous ne classez pas seront supprimés ; les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale, à partir du 11 juin
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

A savoir : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation

- Pour vous aider Parcoursup met en place des outils
  - > Le site d'entrainement de la phase d'admission
  - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

> **Dès le 3 juin 2025**: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**

> **Du 11 juin au 11 septembre 2025**: pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**

> **A partir du 1er juillet 2025**: les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat,** le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

5 conseils pour aborder sereinement Parcoursup

- **Prendre connaissance du calendrier 2025,** des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure ; utilisez les outils Parcoursup pour échanger, vous exercer (Quiz ; Règles d'or ; Faq ; Site d'entrainement de la phase d'admission)

- **Anticipez, n'attendez pas la dernière minute pour préparer votre projet d'orientation** : anticipez au lycée (Avenir(s) ; possibilité d'ouvrir un compte Parcoursup dès la 2nde) pour construire votre projet d'orientation progressivement, explorez la carte des formations, consultez les fiches des formations

- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**

- **Ne restez pas seuls avec vos questions** : échangez au lycée et profiter des rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : Lives Parcoursup, journées portes ouvertes, étudiants ambassadeurs

- **Préparez vous pour la phase d'admission** : la phase d'admission va vite, vous devrez répondre aux propositions … alors préparez-vous à faire un choix..

Mais rassurez-vous, Parcoursup n'est qu'une première étape… **vous avez le droit de vous réorienter !**

Des services pour vous aider et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert** : **0 800 400 070**
  (en complément du numéro vert accessible depuis l'Outre-mer et l'étranger, des numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur le site parcoursup.gouv.fr)
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, X, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils
- **Le canal d'actualité Parcoursup info sur Whatsapp** pour être informés des dates clés, des informations pratiques et des outils essentiels pour réussir son orientation post bac.
  Pensez à activer les notifications pour recevoir toutes les informations.
- **Des tutos vidéos, des quiz et une Faq très riche (avec un moteur de recherche intégré)**
- **Un site d'entrainement** pour vous préparer à la phase d'admission

Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

Logement en résidence universitaire : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup.fr

@parcoursupinfo

@parcoursupinfo

@etudiantgouv

Merci de votre attention